



Suppressions de postes annoncés chez Renault Trucks, 463 CDI sacrifiés !

L'annonce a été faite hier en CSEC extra, l'entreprise veut réduire les effectifs et réaliser des économies au détriment de l'emploi. Selon la direction, aucun CDI n'est concerné pour le site de Blainville, les postes supprimés seront sur les sites de Lyon et Bourg en Bresse et concernent les catégories ATAM et Cadres dans pratiquement toutes les entités de la marque. La direction évoque la possibilité de négocier avec les organisations syndicales une rupture conventionnelle collective. Pour **Sud Solidaires** il s'agit là, bel est bien, d'un plan social et nous vous informerons plus en détail dans un futur tract.

Allons-nous vers la fin du Chômage partiel payé à 92% ???

La seconde réunion concernant le groupe paritaire sur le chômage partiel s'est tenue le mercredi 10 juin 2020. La direction a présenté beaucoup de chiffres constatant depuis début mai, une nette diminution de la catégorie ouvrière et ATAM en chômage partiel contrairement aux cadres dans certains services qui sont toujours en chômage partiel.

Pour rappel **Sud Solidaires** a signé cet accord à 92% du net qui était le résultat d'une solidarité des cadres et permettait de traiter tous les salariés à équité dans l'entreprise de l'ouvrier au cadre dirigeant avec une rémunération à 92% du net pour tous ceux qui chôment alors que sans accord c'est 84% du net pour les AR et ATAM et zéro perte pour les cadres avec le paiement à 100%.

Cet accord a permis à beaucoup de salariés avec des salaires très modestes de minimiser la perte d'argent dans cette période difficile d'autant qu'ils ne roulent pas sur l'or.

Dans cette réunion, les documents présentés par la direction faisaient ressortir une économie pour l'entreprise sur le mois d'avril et surtout, mai en ne payant pas les cadres à 100% et au retour au travail dans les sites « GTO » de production des AR/ATAM sur les chaînes de montage.

Sud Solidaires a fait une proposition à la direction pour monter l'indemnisation lors des jours de chômages à 95% (ou plus) du net pour tous afin de garder l'équité de traitement entre tous de l'ouvrier au cadre.

En fin de réunion, la direction propose de pouvoir ouvrir une nouvelle négociation avec comme base pour les cadres le retour à 100% comme quand il n'y a pas d'accord et reste ouverte à la discussion pour les autres salariés qui seraient revenus à 84% du net sans accord. La direction générale qui lors de la première négociation se refusait par principe de payer à 100% une personne qui chôme commence à revenir sur ces propos, mais que pour les cadres, **Sud Solidaires** défendra toutes les solutions qui permettront de minimiser les pertes de salaires pour ceux qui n'auraient pas la chance d'être payé à 100% quand ils chôment.

Sommes-nous différents dans cette entreprise quand il s'agit de classification ?

Est-il normal pour le même motif de chômage partiel, que des salariés perdent de l'argent alors que d'autres n'en perdraient pas ?

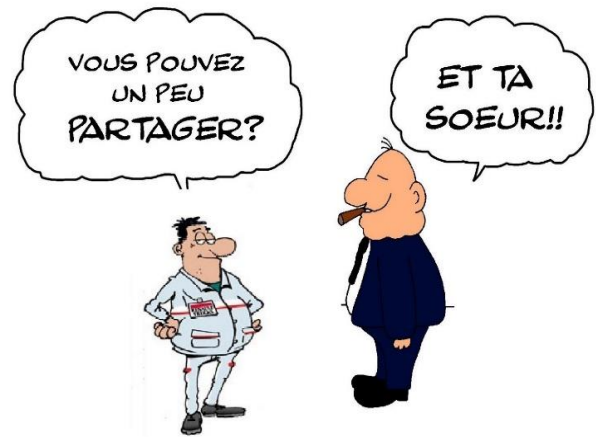
Quand un salarié va faire ses courses au supermarché, croyez-vous vraiment que le prix des articles varie en fonction de la classification qu'il a à son travail ?

Chassez le naturel il revient au galop !!!

Bas les masques, fini la solidarité tant défendue dans les médias et la presse par la direction et certaines organisations syndicales qui commencent à faire machine arrière pour le bien-être de ceux qui touchent le plus dans l'entreprise.

On voit bien les différentes stratégies de la direction qui pour l'instant semblerait réfléchir encore à quelques propositions :

Sud Solidaires maintien donc cette proposition de rémunération pour tous à 95% (ou plus) du net ce qui est très correct et permet au titre de la solidarité une équité pour pouvoir vivre décemment.



Car si certains l'oublient, nous ne sommes peut-être pas à la fin de cette mauvaise période, le chômage partiel peut revenir en fin d'année et là encore nous serons tous content de pouvoir vivre dignement pendant cette crise qui d'après certains pourrait durer.

Les négociations vont donc continuer vendredi 19 juin en espérant trouver un accord le plus favorable possible pour toutes les catégories et qui pénalisera au minimum les salaires.

Minutes supplémentaires au montage, une gestion à la petite journée

Déclaration **Sud Solidaires** au CSE extra du 15 juin 2020

Pour **Sud Solidaires**, nous faisons une nouvelle fois le constat d'une entrave au CSE puisque depuis mercredi dernier l'information est donnée aux salariés concernant des séances de 18 minutes supplémentaires du 16 au 23 juin avant d'en avoir informé les élus en instance du CSE qui se tient ce jour.

De fait, ce n'est qu'une panne de 1h30, ce qui pour une ligne de production ne peut être considéré comme une circonstance exceptionnelle. C'est le genre d'aléas qui se doit d'être traité sans problème surtout quand il reste 5 semaines avant la fermeture des congés, plutôt que de la gestion à la petite journée.

C'est une panne et un manque de pièce de rechange pour réparer le matin qui a conduit dans l'après-midi même à programmer un CSE et dès le lendemain sans attendre le CSE l'info est donnée dans l'atelier.

Nous dénonçons votre gestion de récupération de temps perdu pour motif de panne ou autre, comme devenant banal à vos yeux, puisque depuis de nombreux mois vous faites faire des minutes obligatoires dès qu'il vous en passe l'idée sans se soucier des difficultés d'organisation des salariés.

Sud Solidaires demande que lors des équilibrages de charge de travail, il soit réellement mis en place un temps pour les aléas (panne ou autre) ce qui n'est pas possible en ce moment avec des charges proches ou à 100%.

Sud Solidaires rappelle à la direction que :

- Il y a un peu plus d'un mois, nous étions en chômage partiel.
- Les prévisions ne sont pas très bonnes à ce jour sur les prochains mois.
- Que notre demande était de faire diminuer le temps du port du masque avec des pauses supplémentaires et/ou une réduction d'une heure de travail alors que vous faites le contraire pour ces salariés en l'augmentant de 18 minutes par jour.
- Il y a pour les salariés aucune contrepartie supérieure au légal.

Le sentiment triste qui ressort de vos pratiques, c'est que la direction semble considérer les salariés comme : des robots, des matricules ou peut être juste de la chair à produire.

Nous proposons, si les élus des autres organisations syndicales sont d'accord de faire confirmer l'entrave par la justice.